



Transports scolaires

ce qu'il faut savoir pour la rentrée scolaire

Depuis la rentrée 2021, la CA2BM prend en charge le transport de tous les élèves scolarisés sur le territoire, **GRATUITEMENT**.

L'accès aux cars scolaires s'effectue au moyen d'une **CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE** émise par la CA2BM



JE MONTE , JE VALIDE !

Ce geste permet de mieux connaître et gérer les lignes de transports, pour un service plus rapide et plus sûr.

- 1** Passez la carte sur la borne
- 2** Un bip retentit, c'est validé !

MON ENFANT N'A PAS DE CARTE DE TRANSPORT DE LA CA2BM

Dans quel cas dois-je formuler une demande de carte de transport scolaire auprès de la CA2BM ?

- SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CA2BM ET VOTRE ENFANT EST SCOLARISÉ DANS UN ÉTABLISSEMENT DU TERRITOIRE, UNE DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE DOIT ÊTRE FORMULÉE AUPRÈS DE LA CA2BM.

Où s'inscrire ?

EN LIGNE <https://ca2bm.monbus.mobi>

Site de MONTREUIL-SUR-MER

11-13, place Gambetta - 03 21 06 66 66

Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h30-17h

Site de BERCK-SUR-MER

459, rue de l'Impératrice - 03 61 85 05 09

Du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h

Quand et comment obtiendrais-je la carte ?

- LA CARTE DE TRANSPORT DE VOTRE ENFANT SERA ADRESSÉE À SON ÉTABLISSEMENT QUI LA LUI REMETTRA.

Combien coûte la carte ?

- LA CARTE DE TRANSPORT VOUS EST REMISE GRATUITEMENT.

Comment faire si mon enfant est domicilié ou scolarisé en dehors de la CA2BM ?

- LE TRANSPORT DE VOTRE ENFANT RELÈVE DE LA COMPÉTENCE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE.
- LA DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT PEUT ÊTRE FORMULÉE SUR <https://transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/pas-de-calais/inscription>

MON ENFANT DISPOSE DÉJÀ D'UNE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE ÉMISE PAR LA CA2BM

Votre enfant poursuit sa scolarité dans le même établissement scolaire, il ne redouble pas et vous n'avez pas changé d'adresse.

- ▶ VOUS N'AVEZ AUCUNE DÉMARCHE À EFFECTUER, LES SERVICES DE LA CA2BM ACTUALISERONT LES DROITS AU TRANSPORT DE VOTRE ENFANT POUR QU'IL PUISSE EMPRUNTER LES TRANSPORTS SCOLAIRES À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022.

Votre enfant change d'établissement scolaire, il redouble et/ou vous avez déménagé.

- ▶ NOUS VOUS REMERCIONS D'ADRESSER UN MAIL À transports@ca2bm.fr EN PRÉCISANT LES NOM, PRÉNOM, DATE DE NAISSANCE DE VOTRE ENFANT, VOTRE ADRESSE POSTALE (LES DEUX ADRESSES EN CAS DE GARDE ALTERNÉE), L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET LA CLASSE QU'IL FRÉQUENTERA EN SEPTEMBRE 2022, AFIN QUE NOUS PUISSIONS ACTUALISER SON DOSSIER.

Et si votre enfant a perdu sa carte de transport scolaire ?

- ▶ EN CAS DE PERTE OU DE VOL, UN DUPLICATA DE CARTE POURRA ÊTRE ÉTABLI SUR LE SITE DE BERCK MOYENNANT LE RÈGLEMENT DE LA SOMME DE 8 EUROS.